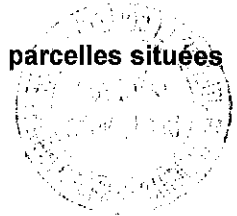




DECISION DU PRESIDENT

DEC/2024/005

Objet : Cession à la Communauté de Communes de ORTHE et ARRIGANS, de parcelles situées sur la Commune de LABATUT



Le Président du SITCOM Côte sud des Landes,

VU l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Alain CAUNEGRE en qualité de Président

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020, qui charge le Président, pendant toute la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'aliénation de biens mobiliers et immobiliers

VU la délibération DEL_2022_021 du 28 mars 2022 relative à la fin du projet de déchetterie à Labatut

VU la proposition ci-annexée de la Communauté de Communes ORTHE et ARRIGANS qui se porte acquéreur des parcelles ci-après :

PARCELLES		LIEU-DIT	NATURE	SURFACE TOTALE
Cadastre				
Section	Numéro			
B	1535	LACAOU	Voirie	00 ha 02 a 01 ca
B	1536	LACAOU	Voirie	00 ha 04 a 84 ca
B	1538	LACAOU	Voirie	00 ha 16 a 08 ca
			TOTAL	00 ha 22 a 93 ca

pour un montant total de 1€ symbolique.

VU l'avis domanial de la Direction de l'Immobilier de l'Etat du 29 juillet 2022 (ref OSE 2022-64430-43990)

DECIDE

DE Céder à la Communauté des Communes ORTHE et ARRIGANS lesdites parcelles, au prix de 1€ symbolique,

DE SIGNER toutes pièces se rapportant à cette cession.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 040-254001977-20240205-DEC_2024_005-DE



PREND ACTE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

A Bénesse-Maremne, le 5 février 2024

Le Président,
Alain CAUNEGRE

